

MONASTÈRE DES URSULINES DE TROIS-RIVIÈRES

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU

CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

RELATIVE AU PLAN DE CONSERVATION

DU SITE PATRIMONIAL DE TROIS-RIVIÈRES

S. Yvette Isabelle, osu

Guy Vachon, chargé de projet

Janvier 2014

MONASTÈRE DES URSULINES DE TROIS-RIVIÈRES - MÉMOIRE

INTRODUCTION

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance du projet de Plan de conservation du site patrimonial de Trois-Rivières proposé par le Ministre de la Culture et des Communications du Québec et c'est avec plaisir que nous aimerions partager avec vous les réactions et les sentiments que cette lecture nous inspire.

Notre intervention ne visera pas tant à commenter les mesures de conservation mises de l'avant dans ce plan qu'à souligner la fragilité des moyens associés à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine unique que constitue notre arrondissement historique.

CONTEXTE

Au moment où le ministre de la Culture et des Communications consulte la population en vue de l'adoption d'un *Plan de conservation du site patrimonial de Trois-Rivières*, un élément majeur de ce site est en voie d'être cédé à de nouveaux propriétaires. En raison de la diminution progressive du nombre de ses membres, notre communauté prévoit en effet se départir d'ici quelques années de la partie la plus significative de son patrimoine historique, soit la partie donnant directement sur la rue des Ursulines et abritant notamment la Chapelle, le Musée des Ursulines et la crypte où reposent plus de trois cents sépultures.

Notre communauté, les Ursulines, est présente au cœur du site patrimonial de Trois-Rivières depuis 1697. Nous habitons le monastère actuel depuis 1700. Cet immeuble, deux fois reconstruit et plusieurs fois agrandi, fut à la fois un monastère, une école, un pensionnat et un hôpital. Jusqu'en 1886, il fut le seul hôpital de Trois-Rivières. Le monastère constitue aujourd'hui un joyau du site patrimonial et son plus important point de repère. Étant aussi intimement liée à l'histoire de Trois-Rivières et à sa population, notre communauté souhaite léguer cet immeuble à la collectivité pour un usage public associé à l'histoire, à l'éducation, à la culture, aux arts et au patrimoine.

Un comité, composé d'Ursulines et de représentants de la Ville de 3-R et du bureau régional du ministère œuvre depuis trois ans, avec l'aide d'un chargé de projet, à préciser la vocation future de l'immeuble. Il est également à définir l'entité qui en deviendrait propriétaire puisque la Ville et le ministère ont signifié leur intention de ne pas se porter acquéreur du bâtiment. La possibilité d'une vente à des intérêts privés est aussi exclue pour l'instant.

Depuis toujours, nous prenons un soin jaloux de notre monastère. Le défi qui s'offre à nos successeurs sera d'assurer la viabilité à long terme d'un projet qui permettra la préservation et la mise en valeur de ce précieux patrimoine. Diverses hypothèses sont à l'étude qu'il serait prématuré de préciser ici. Une chose apparaît cependant certaine: ce projet ne pourra se réaliser sans un appui financier important des partenaires publics que sont le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Trois-Rivières.

MONASTÈRE DES URSULINES DE TROIS-RIVIÈRES - MÉMOIRE

LE PLAN DE CONSERVATION

En ce qui concerne le projet de Plan de conservation proposé par le ministre, nous croyons d'abord utile de suggérer les précisions suivantes quant à la description de *l'Ensemble conventuel des Ursulines* à la page 47.

Il est important de noter que le cimetière n'est pas inclus dans l'arrondissement historique, celui-ci étant situé au Nord de l'immeuble au-delà de la limite du site patrimonial. Mentionnons aussi que ce n'est qu'en 1700 que les Ursulines occuperont la résidence du Gouverneur de Ramezay qui constituera la partie initiale du Monastère. Enfin, en ce qui concerne la façade de l'aile Saint-Joseph, celle-ci serait plutôt en brique recouverte de crépi et non en pierre.

Les orientations

A. Les orientations s'appliquant à tous les types d'intervention

Nous sommes pleinement d'accord avec les trois grandes orientations mises de l'avant, soit de préserver les valeurs patrimoniales, de privilégier le traitement minimal et d'assurer la continuité à travers les changements. Nous partageons aussi l'esprit qui anime l'ensemble des orientations qui « *constituent donc un guide et ne s'imposent pas systématiquement dans tous les cas* ».

B. Les orientations générales

Nous considérons que les sept (7) caractéristiques du site patrimonial permettent d'en faire une description complète. Celles-ci sont d'ailleurs bien explicitées dans le document de présentation du site patrimonial.

Dans cette section, la notion de *mise en valeur* apparaît comme une caractéristique supplémentaire, ce qu'elle n'est pas. Elle n'est d'ailleurs pas explicitée dans la section précédente. Nous partageons cependant la pertinence que le plan comporte une ou plusieurs orientations associées à la mise en valeur du site et l'orientation générale qui y est formulée nous convient très bien; c'est aussi le cas pour les orientations générales visant les différentes caractéristiques physiques du site. Peut-être conviendrait-il d'introduire et d'explicitier la notion de *mise en valeur* dans la section A.3 *Assurer la continuité à travers les changements*, ce qui éviterait de la confondre avec les caractéristiques.

MONASTÈRE DES URSULINES DE TROIS-RIVIÈRES - MÉMOIRE

C. Les orientations particulières

1- Le cadre naturel, le réseau viaire et le cadre bâti

En ce qui concerne les orientations particulières du plan, celles touchant le *cadre naturel*, le *réseau viaire* et le *cadre bâti* nous semblent aller de soi. Elles réfèrent surtout aux mesures associées à la *conservation du site* et reflètent assez bien les conditions existantes avec lesquelles nous vivons depuis la création de l'arrondissement historique.

2- Les unités de paysage et les qualités visuelles

Nous nous réjouissons de l'importance croissante accordée aux unités de paysage et aux qualités visuelles qui font la beauté du site et son unicité. Il y aurait lieu, à notre avis, d'ajouter aux orientations reliées aux qualités visuelles, celle qui suit:

- Préserver à tout prix l'accès au fleuve, tant visuel que physique;

Nos principaux commentaires viseront les orientations qui concernent le *système parcellaire*, le *patrimoine archéologique* et la *mise en valeur*. Ces trois sujets rejoignent d'ailleurs une préoccupation soulignée par différents intervenants lors de l'audience tenue le 22 janvier à propos du *périmètre* actuel du site.

3- Le système parcellaire

Nous endossons aisément les orientations retenues concernant le système parcellaire. Nous constatons cependant que le découpage du site patrimonial ne suit pas toujours les limites des lots existants, notamment ceux appartenant aux Ursulines. La limite Nord du site établit une démarcation entre deux parties du terrain et exclut le cimetière des Ursulines. On peut aussi observer que certaines parties d'un même bâtiment sont incluses dans le site alors que d'autres ne le sont pas. C'est le cas, entre autres, de la façade de l'entrée actuelle du Monastère au 784, rue des Ursulines.

Simplement sous l'angle historique, nous croyons que le cimetière des Ursulines de même que la Maison de pierre et le Pensionnat dit « à tourelles », appartenant tous deux au Collège Marie-de-l'Incarnation mais intimement liés à l'héritage des Ursulines, devraient être inclus dans l'arrondissement historique.

Puisque certains terrains devront être scindés lors de la cession éventuelle du Monastère, nous croyons que ce moment serait bien choisi pour revoir le périmètre du site patrimonial.

MONASTÈRE DES URSULINES DE TROIS-RIVIÈRES - MÉMOIRE

4- Le patrimoine archéologique

Les orientations particulières visant le patrimoine archéologique à l'intérieur du site patrimonial nous semblent répondre aux attentes. Leur « défaut » est justement de ne concerner que le potentiel à l'intérieur du site patrimonial. Or, nous croyons qu'il existe un fort potentiel archéologique tout autour du site patrimonial. Certains sites archéologiques reconnus débordent d'ailleurs le cadre du site patrimonial. Nous en voulons aussi pour preuve différents sondages et fouilles effectués en collaboration avec le Collège Lafèche dans le secteur du cimetière des Ursulines, en dehors des limites de l'arrondissement. Il en va de même pour certaines parcelles de terrain qui n'ont pas été altérées par le développement au cours des ans.

À notre avis, la réflexion quant à l'actualisation du périmètre du site patrimonial devrait aussi tenir compte du potentiel archéologique de certains espaces qui ne font pas partie de l'arrondissement historique, notamment ceux situés à l'arrière du monastère.

5- La mise en valeur du site

Nous comprenons bien que les orientations reliées à la mise en valeur du site patrimonial visent d'abord à fournir des balises aux propriétaires qui *voudraient* assurer la mise en valeur de leur propriété et particulièrement à la Ville de Trois-Rivières, déjà propriétaire de plusieurs immeubles du site et principal responsable de l'aménagement urbain. Nous sommes en accord avec les mesures proposées.

Nos préoccupations relatives à la mise en valeur du site sont d'un autre ordre. Elles sont d'abord liées à la capacité qu'auront nos successeurs d'assumer les charges d'entretien et de conservation de notre monastère. Elles concernent aussi les impacts inévitables qu'auront les activités liées au développement du site de *Trois-Rivières sur Saint-Laurent* sur le site patrimonial, tant à cause de l'achalandage accru que de l'altération possible du paysage de l'arrondissement historique.

Le concept de cet important projet vise à redonner aux citoyens l'accès aux berges du Fleuve Saint-Laurent et de la Rivière Saint-Maurice par l'aménagement de corridors pédestres et de pistes cyclables. Il est aussi marqué par l'aménagement d'un vaste amphithéâtre pour des spectacles extérieurs en continuité du Parc portuaire et par le développement d'un important complexe immobilier (appartements et condominiums haut-de-gamme) le long de la rivière Saint-Maurice.

La rue des Ursulines constituant la principale voie d'accès à ce site à partir du centre-ville, il est permis d'envisager une hausse importante de l'achalandage touristique et

MONASTÈRE DES URSULINES DE TROIS-RIVIÈRES - MÉMOIRE

autre au cœur de l'arrondissement historique. S'il est permis d'y voir une excellente occasion de mise en valeur du site, sans doute faudra-t-il adopter des mesures (circulation, surveillance, entretien, etc.) afin d'en atténuer les impacts.

D'autre part, le développement d'un complexe immobilier entre le site patrimonial et la rivière Saint-Maurice pourrait entraîner la *gentrification*¹ de la zone mitoyenne, soit l'extrémité Nord-Est de la rue des Ursulines et des rues Sainte-Cécile, Saint-Paul et Hertel qui viennent s'y raccorder. Ce secteur, depuis toujours défini comme un quartier « ouvrier », pourrait rapidement faire l'objet de spéculation foncière et d'un développement immobilier susceptible d'altérer le caractère unique de l'arrondissement historique.

Afin d'atténuer ces effets et de protéger le caractère du site il y aurait lieu, à notre avis :

- *d'adopter un véritable plan de mise en valeur du site patrimonial qui, outre les orientations particulières proposées, inclurait les objectifs poursuivis, les actions à entreprendre, les moyens (financiers et autres) à mettre en œuvre et un partage des responsabilités entre les propriétaires, la Ville et le ministère de la Culture et des Communications;*
- *de créer une zone « tampon » autour de l'arrondissement historique afin de prévenir un développement immobilier incompatible avec le caractère du site et de laisser le meilleur accès visuel possible aux points de repère que sont le dôme et le clocheton du monastère;*
- *adopter des mesures d'atténuation de la circulation automobile dans l'arrondissement historique (voie piétonne, accès limité aux résidents, etc.).*

CONCLUSION

On aura sans doute compris à la lecture de ce document, qu'au moment où notre communauté s'apprête à céder à quelqu'un d'autre l'avenir du monastère que nous occupons depuis plus de

¹ Wikipédia : La *gentrification* (mot anglais de *gentry*, « petite noblesse ») est un phénomène urbain par lequel des arrivants plus aisés s'approprient un espace initialement occupé par des habitants ou usagers moins favorisés, transformant ainsi le profil économique et social du quartier au profit exclusif d'une couche sociale supérieure.

MONASTÈRE DES URSULINES DE TROIS-RIVIÈRES - MÉMOIRE

trois cents ans, nos préoccupations dépassent largement le cadre de la consultation en cours quant aux aspects techniques de la conservation du site patrimonial où il est situé.

De tout temps nous avons pris grand soin de notre maison et nous avons agi en partenaires responsables depuis la création de l'arrondissement historique de Trois-Rivières. L'occasion de la cession du monastère nous semble un moment bien choisi pour réévaluer les mesures de mise en valeur et de transmission et, si possible, renforcer les moyens financiers et autres mis à la disposition des propriétaires pour en assumer la responsabilité. Nous souhaitons aussi que nos « héritiers » puissent compter sur un soutien approprié de la part des pouvoirs publics afin que le monastère continue de jouer un rôle déterminant au cœur de l'arrondissement historique.

Nous comprenons que le plan proposé vise d'abord à préciser l'aspect technique des mesures de conservation et de mise en valeur du patrimoine. Mais il est aussi permis de se demander que vaudront ces normes et ces directives si les organismes et les individus qui en ont la charge n'ont pas les moyens de les appliquer.

Nous serions heureuses que le Conseil sensibilise le ministre quant aux enjeux reliés à la cession du Monastère des Ursulines de Trois-Rivières dans le cadre de la mise en valeur du site patrimonial de Trois-Rivières.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce mémoire.

POUR LES URSULINES

S. Yvette Isabelle, osu

Présidente du Conseil de gestion du monastère des Ursulines de Trois-Rivières.

Guy Vachon,

Chargé de projet pour le Comité Avenir du monastère des Ursulines de Trois-Rivières